

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230404-2023\_25-DE

# Charte d'engagement réseau NSE



**RÉSEAU NSE.**  
Nature Science Environnement

## Index

Charte d'engagement du Réseau Nature Science Environnement (NSE)	2
Préambule	2
1. Les objectifs et actions du Réseau NSE	3
2. Adhérer au Réseau NSE c'est	3
3. Les avantages d'être membre du Réseau NSE sont	3
4. Fonctionnement du Réseau NSE	4
4.1. Le conseil d'administration	4
4.2. Commissions de travail	4
4.3. Modèle économique 2023	4
5. Le Réseau NSE s'engage à	4
5.1. Cotisation	4
5.2. Communication	4
5.3. Evénements	5
5.4. Carte Avantage Réseau NSE	5
6. Les membres du Réseau NSE s'engagent à	5
6.1 Cotisation	5
6.3. Evénements	5
6.4. Boutique	5
6.5. Tarifs réduits aux porteurs de la carte Avantage	6
6.6. Revente de la carte Avantage	6
7. Sortir du réseau	6

## Charte d'engagement du Réseau Nature Science Environnement (NSE)

### Préambule

Cette charte reprend les engagements que chacun des membres du Réseau Nature Science Environnement s'engage à respecter vis-à-vis du fonctionnement collectif.

Ce Réseau vise à impulser et faire émerger une offre de tourisme respectueuse du patrimoine scientifique, industriel et technique, qui valorise les habitants du PETR<sup>1</sup> et leurs savoir-faire. Ce qui a un impact positif sur l'économie locale, tout en offrant des découvertes et des expériences originales accessibles à tout type de visiteurs.

Pour l'avenir, à court, moyen et long terme, les règles de partenariat inscrites dans cette charte seront amenées à devenir des principes d'action partagés entre ses signataires. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets, mesurables et suivis dans le temps.

Cette charte pourra faire l'objet de modifications notamment lors de futurs ateliers de co-construction et avec l'accord du Conseil Administratif du réseau NSE.

---

<sup>1</sup> PETR Pôle d'Équilibre Territorial et Rural = « Pays » = trois communautés de communes : Guillestrois - Queyras, Briançonnais, Pays des Écrins

## 1. Les objectifs et actions du Réseau NSE

- Valoriser le patrimoine scientifique du territoire,
- Fédérer et impliquer les membres du Réseau NSE dans le développement du tourisme scientifique, industriel et technique du territoire,
- Structurer l'offre de tourisme scientifique, industriel et technique dans le territoire,
- Développer les liens entre les membres du Réseau pour partager - échanger avec les publics,
- Organiser des événements conjoints et participer à certains déjà existants,
- Mutualiser les actions d'animations et de communication,

## 2. Adhérer au Réseau NSE c'est

- Favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens.
- Faciliter l'accès à une information scientifique de qualité sur le territoire.
- Découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche.
- Sensibiliser le grand public à la culture scientifique et stimuler l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques.

Si les offres touristiques sont réparties dans de grandes familles (astronomie, botanique, géologie, sciences de l'environnement, sciences participatives, patrimoine industriel et technique), elles sont proposées par des structures différentes (centre de recherche, prestataires d'activité, sites de visite, associations, collectivités, institutions, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne, animateurs scientifiques...) et sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais, nous souhaitons nous assurer de la présence d'au moins une sur des cinq formes qui caractérisent l'offre touristique du réseau NSE :

- Le tourisme culturel à dimension scientifique.
- Le tourisme d'aventure à dimension scientifique.
- Le tourisme de recherche scientifique.
- L'éco volontariat scientifique.
- La valorisation du patrimoine industriel et technique.

Le Réseau NSE a la vocation de valoriser les offres touristiques avec un engagement cohérent en matière scientifique, sociale, technique, environnementale et économique. Le niveau d'engagement peut varier entre les cinq formes de tourisme, mais au moins une forme doit être présente.

## 3. Les avantages d'être membre du Réseau NSE sont

- Appartenir à un réseau dynamique des acteurs locaux autour du tourisme scientifique.
- Participer à l'Assemblée Générale et disposer du droit de vote au sein du Réseau NSE.
- Recevoir des bulletins informatifs du Réseau NSE (actions, événements, entre autres)
- Servir d'exemple pour d'autres territoires sur le développement d'une offre de tourisme scientifique.
- Mutualiser les moyens d'action.
- Profiter des « formations professionnelles » sur la botanique, la géologie, l'astronomie et des sciences participatives.
- Accès aux outils collaboratifs numériques.

## 4. Fonctionnement du Réseau NSE

Qui peut être membre du Réseau NSE ?

L'association se compose de personnes morales qui devront désigner une personne physique et une personne suppléante, chargée de les représenter, qui disposeront du droit de vote au sein de l'association Réseau NSE : les associations, indépendants, collectivités locales, établissements publics et privés qui proposent une offre de tourisme scientifique, qui sont présents sur le territoire (siège sociale) peuvent être membres. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil.

En cas de besoin, le conseil d'administration sollicitera l'avis de personnalités scientifiques.

### 4.1. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est l'organe de direction de l'association. L'Assemblée Générale élit parmi ses membres, un conseil d'administration composé de :

- Une personne présidente,
- Une ou plusieurs personnes vice-présidente,
- Une personne secrétaire et, s'il y a lieu, une personne secrétaire adjointe,
- Une personne trésorière et, s'il y a lieu, une personne trésorière adjointe.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour quatre ans et sont rééligibles.

### 4.2. Commissions de travail

- Une organisation par commission favorise l'engagement de chacun des membres du Réseau.
- Les commissions du Réseau NSE sont nécessaires à la réalisation des actions programmées. Les commissions de travail sont chargées de faire des propositions au conseil d'administration du réseau sur tous sujets.
- L'animation des commissions de travail est assurée par le chargé de mission du Réseau NSE.
- Les 4 commissions sont : valorisation du patrimoine scientifique et industriel, fédération du réseau, événementiel et modèle économique.

### 4.3. Modèle économique 2023

Le modèle économique envisagé par le Réseau NSE pour la saison 2023, est la vente d'une carte avantage qui permettra aux locaux et touristes de bénéficier des tarifs préférentiels dans des sites culturels à dimension scientifique ainsi que des réductions aux animations (à la journée, au weekend ou la semaine) proposées par les accompagnateurs en montagne, les guides de haute montagne et les animateurs scientifiques membres également du Réseau.

## 5. Le Réseau NSE s'engage à

### 5.1. Cotisation

Fournir tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier.

Fournir le bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné dans les 3 mois après la finalisation de l'opération.

### 5.2. Communication

- Valoriser les offres touristiques proposées par les membres du Réseau NSE et ses partenaires à travers des campagnes de communication radio, presse, tv, applications, vidéo, dépliant entre autres.

- Fournir le kit de communication (logo, vidéo, bandeau web, visuels, revue de presse, etc.) à chaque membre et partenaire afin de l'utiliser sur leurs supports de communications.
- Faire figurer le logo de son futur membre sur les documents matériels et immatériels liés à la Carte Avantage Nature Science Environnement® notamment sur le site internet de l'association.

### 5.3. Evénements

Soutenir la structure adhérente en matière de logistique et d'organisation d'événements.

### 5.4. Carte Avantage Réseau NSE

Le Réseau NSE s'engage à reverser une commission de 10% pour chaque vente réalisée par un membre du réseau NSE.

Le Réseau NSE s'engage à fournir une plateforme pour communiquer et commercialiser les avantages touristiques de chaque membre.

## 6. Les membres du Réseau NSE s'engagent à

### 6.1 Cotisation

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser au Réseau NSE par les différentes catégories de membres. Le montant de la cotisation annuelle est voté en Assemblée Générale et appliqué l'année civile suivante. La qualité de membre se perd par retrait de la structure ou en cas de non-paiement de la cotisation.

Pour l'année 2023, les montants de la cotisation votés sont :

- 200 € pour les grandes structures avec des salariés.
- 100 € pour les moyens structures
- 20 € pour les petites structures (sans salariés) et indépendants.

### 6.2. Communication

Pour que le Réseau NSE soit visible sur l'ensemble du territoire, les membres s'engagent à :

- Faire figurer le logo du Réseau NSE sur tous les documents matériels et immatériels de communication, notamment sur le site internet et dépliants associés aux activités en partenariat avec le Réseau NSE.
- Dédier une page du Réseau NSE sur le site web.
- Créer un espace physique du Réseau NSE en valorisant les dépliants de différents membres (si le membre a un espace physique).
- Partager l'agenda, les ateliers, les animations et les événements avec le chargé(e) de mission du Réseau NSE afin de les diffuser auprès du grand public.
- Donner tous les détails, documents et photos qui serviront à la promotion et la commercialisation de(s) l'offre(s) touristiques proposée(s).
- Communiquer les chiffres de fréquentation de la saison 2022, au plus tard, 3 mois après la fin de saison.

### 6.3. Evénements

- Organiser des événements conjoints et participer à certains événements déjà existants, notamment la Fête de la Science.
- Créer des échanges et participer activement à des conférences ou des animations organisées au sein des membres partenaires.

### 6.4. Boutique

Valoriser les boutiques et notamment les publications scientifiques au sein de chaque structure physique.

### 6.5. Tarifs réduits aux porteurs de la carte Avantage

Afin de soutenir le Réseau NSE dans la mise en œuvre de la Carte Avantage Nature Science Environnement®, les membres du réseau NSE s'engagent à proposer une réduction sur les entrées à toute personne présentant la Carte Avantage Nature Science Environnement® à l'accueil de ses espaces muséographiques.

Le règlement de la prestation s'effectuera directement entre le client et le prestataire, lors de chaque achat de prestation.

### 6.6. Revente de la carte Avantage

Les membres du réseau NSE s'engagent à proposer des cartes Avantage NSE.

Le Réseau Nature Science Environnement ne prend aucune commission sur les activités commerciales entre le client et le prestataire, lequel fera son affaire du règlement. Le Réseau Nature Science Environnement ne peut être en aucun cas responsable du non-paiement d'un de ses clients.

Les cartes Avantage se décomposent de la manière suivante :

- Carte avantage NSE Famille A au tarif de 25 € pour 1 ou 2 adultes + 1 enfant
- Carte avantage NSE Famille B au tarif de 30 € pour 1 ou 2 adultes + 2 enfants ou plus
- Carte avantage NSE Adulte au tarif de 12 € pour 1 adulte

Les membres du réseau NSE s'engagent à procéder à un état récapitulatif des ventes à chaque fin de saisons d'été et d'hiver.

## 7. Sortir du réseau

Si un des membres ne respecte pas les principes et valeurs du Réseau NSE, le conseil d'administration peut décider de l'exclure.

Si un des membres souhaite sortir du Réseau NSE, il a un simple formulaire à remplir (afin que le réseau apprenne de cette sortie) :

- Pourquoi souhaitez-vous quitter le réseau ?
- Qu'est-ce qui aurait pu vous faire rester ?
- Pistes d'amélioration pour le projet.

Le présent accord est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, la Carte Avantage Nature Science Environnement® n'aurait pu aboutir à cette date, le présent accord pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant.

Fait à Arvieux le 4 avril 2023 en deux exemplaires,

Pour le Parc naturel régional du Queyras,  
le Président,  
Christian Blanc